



Assemblée communale ordinaire

Lundi 18 décembre 2023, à 20h15
Salle Gérard-Bregnard
(bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 octobre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins de la commune mixte de Fontenais.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2024.
4. Discuter et donner un préavis sur le maintien du SHC Ajoie au centre sportif de Fontenais.
5. Informations communales.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements du point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le budget peut être consulté auprès de la recette communale, à l'administration ou sur le site internet www.fontenais.ch.

Conseil communal

Fontenais, novembre 2023